RCS : POITIERS
Code greffe : 8602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de POITIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00151
Numéro SIREN : 791 319 155
Nom ou dénomination : AEC

Ce dépôt a été enregistré le 05/09/2023 sous le numéro de dépôt 4829

(1) **BILAN - SIMPLIFIE**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*04

Désignation de l'entreprise	Sarl AEC		Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	LA BARRERIE	86160 MAGNE	
SIRET	7 9 1 3 1 9 1 5 5 0 0 0 1 0		
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12	Durée de l'exercice précédent* 12	

Exercice N clos le 30 04 2022

	ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial*	010		012		
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles*	028		030		
	Immobilisations financières* (1)	040	92 528	042		92 528
	Total I (5)	044	92 528	048		92 528
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068		070		
	Créances (2) — Autres* (3)	072	46 173	074		46 173
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	810	086		810
	Charges constatées d'avance*	092	384	094		384
	Total II	096	47 367	098		47 367
	Total général (I + II)	110	139 895	112		139 895

	PASSIF		Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	7 500
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	750
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	6 344
	Report à nouveau	134	57 513
	Résultat de l'exercice	136	4 870
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	76 977
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	32 094
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	1 397
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 28 403)	172	29 427
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	62 918
	Total général (I + II + III)	180	139 895

n° de dépôt — n° de gestion

0 5 SEP. 2023

13B151

n° de facture — n° de chrono

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	21 610
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	15
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE GERANT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise Sarl AEC

Néant ☐ *

Exercice N clos le 30/04/2022

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *				209		210	
Production vendue	biens		dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
	services *			217		218	1 200
Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
Production immobilisée*						224	
Subventions d'exploitation reçues						226	
Autres produits						230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	1 200

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	
Variation de stocks (marchandises)*			236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	
Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)			242	2 908
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	45)	244	45
Rémunérations du personnel*			250	
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	
Dotations aux amortissements*			254	
Dotations aux provisions			256	
Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	
Autres charges — cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)			264	2 953
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	-1 753
Produits financiers (III)	280	8 543	**Charges financières (V)**	294	898
Produits exceptionnels (IV)			290	
Charges exceptionnelles (VI) — dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	
Charges exceptionnelles (VI) — dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôt sur les bénéfices* (VII)			306	1 022
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)			310	4 870

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312 — 4 870 — 314

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316	
Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318	
Provisions non déductibles*					322	
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324	1 022
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	38 298
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Entreprises nouvelles *(44 sexies)*	986		ZFU -TE *(44 octies A)*	987	342	
Reprise d'entreprises en difficulté *(44 septies)*	981		JEI *(44 sexies A)*	989		
ZRD *(44 terdecies)*	127		ZRR *(44 quindecies)*	138		
Bassins d'emploi à redynamiser *(art. 44 duodecies)*	991		Investissements outre-mer	344		
ZFANG *(44 quaterdecies)*	345					
BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		

Dont divers

Créance due au titre du report en arrière du déficit	346	350	8 010
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	655		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)	643		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)	645		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)	647		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)	648		
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art 39 decies F)	641		
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)	990		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)	649		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2 — 352 — 36 180 — 354

Déficit

Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356		
Déficits antérieurs reportables : * ..... 29 367 ..... dont imputés sur le résultat :		360	29 367
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2	370	6 813	372

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

(3) IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : Sarl AEC — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ

		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements, aménagements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480 : 92 514	482 : 15	484	486 : 92 529	92 529
TOTAL		490 : 92 514	492 : 15	494	496 : 92 529	92 529

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570	572	574	576

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR

(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590	583	594	595
			TOTAL		596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

AE

(4) **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Sarl AEC

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	29 367
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés			983	29 367
Déficits reportables			984	
Déficits de l'exercice			860	
Total des déficits restant à reporter			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	240
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	379
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

5 DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : Sarl AEC			Néant [X] *
Exercice ouvert le : 01/05/2021	et clos le : 30/04/2022	Durée en nombre de mois	12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026				
Période de référence	024	/ /	160	/ /	
Date de cessation		/ /		/ /	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

** Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § "Répartition des salariés".*

(6) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

1 / 1

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG) (1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/04/2022 SIREN 791319155

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Sarl AEC

ADRESSE (voie) LA BARRERIE

CODE POSTAL 86160 VILLE MAGNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mr Nom patronymique ABONNEAU Prénom(s) ERIC

Nom marital ABONNEAU % de détention 90,0000 Nb de parts ou actions 450,00

Naissance : Date 13/10/1971 N° Département 86 Commune GENCAY Pays France

Adresse : N° 1 Voie LA BARRERIE

Code Postal 86160 Commune MAGNÉ Pays France

Titre (2) MME Nom patronymique ABONNEAU Prénom(s) CHRISTELLE

Nom marital ABONNEAU % de détention 10,0000 Nb de parts ou actions 50,00

Naissance : Date 25/05/1971 N° Département 86 Commune MONTMORILLON Pays France

Adresse : N° 1 Voie LA BARRERIE

Code Postal 86160 Commune MAGNÉ Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CGI)

1/1 (1)

☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/04/2022

SIREN 791319155

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Sarl AEC

ADRESSE (voie) LA BARRERIE

CODE POSTAL 86160 VILLE MAGNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905 1

Forme juridique SCEA Dénomination ABONNEAU

N° SIREN (si société établie en France) 411548803 % de détention 40,00

Adresse : N° Voie LA BARRIERE

Code Postal 86160 Commune MAGNE Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

AE

Designation de l'entreprise SARL AEC
Numéro siret 79131915500010

Exercice du 01/05/2021 au 30/04/2022

DÉTAIL DU TABLEAU 2033B

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES (ligne 330)	
Résultat fiscal 2022 40% SCEA ABONNEAU	38 298
TOTAL	38 298

DÉDUCTIONS DIVERSES (ligne 350)	
Résulalt comptable 2021 40% SCEA ABONNEAU	8 010
TOTAL	8 010

Désignation de l'entreprise Sarl AEC

Numéro de siret 79131915500010

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	79131915500010	6420Z
Sarl AEC LA BARRERIE 86160 MAGNE	**Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)**	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	36 180
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	29 367
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice (en mois/12)	38 120
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	6 813
k	Dont plus value nette à long terme	
	Total lignes h à k	6 813
l	**BÉNÉFICE SOUMIS AU AU TAUX NORMAL À 26,50 %** **(Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)**	
m	**IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)**	

1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

AE

AEC
Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros
Siège social : 1 La Barrerie
86 160 MAGNE
791 319 155 RCS POITIERS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 OCTOBRE 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 avril 2022

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 avril 2022 s'élevant à 4 870 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	***4 870 euros***
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	57 513 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	62 383 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 68 727 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 octobre 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance